



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 06/02/2024

Service Prévention Éducation aux
Risques et Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Restriction et interdiction de circulation sur Le Havre et Harfleur

Du 21 février 2024 au 23 février, pour une durée d'intervention de 2 jours, de 9H à 16H00, la circulation sera restreinte, sur la D982 du PR 70+1897 au PR 70+2239 et D982_GIR150 du PR D+0 au PR D+188 sur le territoire des communes de Harfleur et Le Havre.

Du 21 février 2024 au 23 février, pendant une période de deux jours, de 9H00 à 16H00, circulation interdite sur la départementale 76 E6015G5 du PR 0+0 au PR 0+255 sur la commune de Harfleur

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)